



Commune d'HAUTOT LE VATOIS

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

du 11 décembre 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le 11 décembre 2017 à 20 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

- adoption du compte rendu de la réunion du 27 novembre 2017,
- syndicat de gendarmerie,
- questions diverses.

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent.

Afin de répondre aux besoins d'informations émis par le Conseil municipal lors de sa dernière réunion à propos du Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire (PLUi) et du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), Monsieur le Maire a demandé à M. Eric RENÉE, Maire d'Ecretteville-lès-Baons et conseiller communautaire délégué pour le PLUI, de venir présenter ces divers documents.

➤ **Le PLUi** : les objectifs poursuivis se déclinent en trois axes :

- En matière d'Habitat, un regard particulier à apporter sur sa diversité et sa répartition entre les différentes communes en permettant le développement des espaces urbanisés sans altérer le cadre de vie existant,
- Pérenniser et développer l'Emploi, assurer le Développement Economique du territoire en tant que Pôle stratégique doté d'infrastructures routières et ferroviaires fortes,
- Le Déplacement doit être réfléchi à la fois des communes vers le Pôle Centre mais aussi tourné vers les autres territoires afin de permettre la mise en œuvre cohérente des autres objectifs du PLUi.

➤ **Le PADD** : Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi sont inscrites autour de 4 axes principaux :

- **Axe 1 : Promouvoir un territoire attractif**
 - Objectif 1.1 : Mettre en œuvre un scénario de développement équilibré
 - Objectif 1.2 : Œuvrer pour la diversité de l'offre de logements
 - Objectif 1.3 : Accroître le dynamisme du développement économique
 - Objectif 1.4 : Promouvoir les atouts du territoire en faveur du développement touristique
 - Objectif 1.5 : Œuvrer en faveur de l'offre commerciale
 - Objectif 1.6 : Veiller à l'amélioration de l'offre en équipement et services
 - Objectif 1.7 : Optimiser le fort potentiel de modes de transports existants
- **Axe 2 : Assurer le développement territorial dans le respect des caractéristiques locales**
 - Objectif 2.1 : Affirmer la diversité des entités territoriales et valoriser leurs complémentarités
 - Objectif 2.2 : Assurer les conditions de développement tout en limitant la consommation de l'espace agricole et naturel
- **Axe 3 : Aménager un environnement de vie de qualité**
 - Objectif 3.1 : Offrir un cadre de vie apaisé
 - Objectif 3.2 : S'engager dans un développement respectueux des ressources
 - Objectif 3.3 : Engager le territoire dans la transition énergétique pour améliorer les performances du territoire
- **Axe 4 : Valoriser un cadre de vie naturel et paysager attractif**
 - Objectif 4.1 : Préserver et valoriser les paysages naturels et ruraux
 - Objectif 4.2 : Aménager des paysages qualitatifs

A l'issue de cette présentation, M. RENEE présente le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) :

Suite au Grenelle de l'environnement une nouvelle réglementation nationale de publicité est entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012. Son objectif est de protéger le cadre de vie en limitant la publicité extérieure tout en permettant de nouveaux moyens. Toutefois il est possible pour les territoires de se doter d'un règlement local de publicité qui se substitue au règlement national. Les objectifs du RLPi sont :

- Etablir un recensement précis des dispositifs publicitaires et des enseignes existants sur l'intégralité du territoire,
- Identifier clairement les sites sensibles à une pression particulière,

- Proposer une sectorisation cohérente en identifiant les sites à protéger et en valorisant les sites où l'activité commerciale et économique doit pouvoir être mise en avant sans dénaturer le paysage existant.

L'ensemble des informations relatives au PLUi, PADD et RLPi est consultable sur une page dédiée sur le site internet de la CCRY : www.ccry.fr

Après avoir pris connaissance de ces différents documents et en avoir débattu, le Conseil municipal reprend l'ordre du jour.

1. Le compte rendu de la réunion du 27 novembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.
2. Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le Syndicat intercommunal de gendarmerie de Fauville-en-Caux – Terres-de-Caux a délibéré pour sa dissolution et le transfert de ses missions, de ses actifs et de ses passifs vers la commune nouvelle de Terres-de-Caux. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord pour avaliser ce transfert.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, la CCRY prend la compétence eau et assainissement. En conséquence cette dernière demande à chaque commune de proposer des noms de conseillers municipaux pour la représenter au sein du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Caux Central. Le Conseil désigne M. ROBERT et M. BELLIN déjà délégués titulaire et suppléant représentant Hautot-le-Vatois au Syndicat.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courriel de la CCRY concernant le projet de contractualisation Région/Département/CCRY. Celui-ci prévoit des aides à l'investissement pour des projets prévus d'être engagés d'ici 2021 ayant une portée "intercommunale" ou stratégique. Il est précisé que les communes peuvent y inscrire l'ensemble de leur projet quel que soit leur niveau d'avancement. Sont ainsi évoqués :
 - la restauration de l'étage de la Mairie,
 - l'avenir du terrain communal situé impasse de la mairie,

- la remise en état de la sacristie,
- la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière,
- les travaux nécessaires pour l'accès aux personnes en situation de handicap dans les espaces communaux accueillant du public.

En cette fin d'année, Monsieur le Maire, en son nom propre, en celui des adjoints et des conseillers municipaux souhaite à tous les Hautotaises et les Hautotais de très bonnes fêtes de fin d'année. Il vous invite à venir nombreux assister à la cérémonie des vœux qui se déroulera dans la salle polyvalente le samedi 13 janvier à partir de 15^h00.